



ADDITIFS AUX REGLES DE SELECTIONS

Bobsleigh Luge Skeleton

Saison 2023-2024



Table des matières

Généralité.....	3
I. CRITERES DE PARTICIPATION AUX COMPETITIONS INTERNATIONALES.....	3
Objectif.....	3
Dates.....	3
Conditions et critères de participation.....	3
Bobsleigh.....	4
Luge.....	4
Skeleton.....	4
II. CONSTITUTION DU COLLECTIF FRANCE DE BOBSLEIGH.....	4
III. COUPES D'EUROPE.....	5
Critères de sélection.....	5
IV. COUPES DU MONDE IBSF.....	6
Critères de sélection.....	6
V. CONSTITUTION DES EQUIPES DE FRANCE DE BOBSLEIGH POUR LES CHAMPIONNATS D'EUROPE ET DU MONDE.....	7
VI. PARTICIPATION COUPE D'EUROPE SKELETON SENIOR.....	7
VII. PARTICIPATION COUPE DU MONDE SKELETON SENIOR.....	8
VIII. PARTICIPATION COUPE CHAMPIONNATS D'EUROPE SKELETON SENIOR.....	8
IX. PARTICIPATION CHAMPIONNATS DU MONDE SKELETON SENIOR.....	8
X. PARTICIPATION AUX COMPETITIONS INTERNATIONALE DE LUGE.....	9
Critères de sélection.....	9
XI. PARTICIPATION AUX COMPETITIONS YOUTH IBSF OU FIL.....	10



Généralité

Pour la saison 2023-2024, seul le projet féminin en Bobsleigh sera considéré par la Fédération (FFSG)

La participation aux différents regroupements ou tests sur convocation du DTN entre Le 1er Mai et le 30 octobre 2023 est obligatoire pour obtenir une sélection aux épreuves internationales FIL et IBSF de la saison en court

Seules des absences pour blessure ou maladie validées par le Médecin des équipes de France peuvent être étudiées.

I. CRITERES DE PARTICIPATION AUX COMPETITIONS INTERNATIONALES

Objectif

Sauf exemption médicale dûment justifiée, ou cas de force majeur, la participation aux épreuves organisées par la FFSG (Coupe de France et/ou championnat de France) en 2023/24 sur au moins une épreuve (single, B2, B4 ou Skeleton) est obligatoire pour prétendre à une sélection permettant à l'athlète de pouvoir participer à une compétition IBSF.

Article 1 : La coupe de France de poussée est obligatoire pour prétendre à une sélection nationale et internationale

Dates

17 septembre 2023 à Aime La Plagne

Conditions et critères de participation

➤ Avoir une licence compétition en cours de validité pour la saison 2023/2024 dans un Club de Bobsleigh, Luge et Skeleton affilié à la FFSG.



Bobsleigh

Pour être sélectionnable en compétition internationale IBSF, il faut être identifié par la Dtn dans un projet Jeune, relève ou Youth Olympique

Luge

Pour être sélectionnable en compétition internationale FIL, il faut être identifié par la Dtn dans un projet Jeune, relève ou Youth Olympique.

Skeleton

Pour être sélectionnable en compétition internationale IBSF, il faut être identifié par la Dtn dans un projet Jeune, relève ou Youth Olympique.

II. CONSTITUTION DU COLLECTIF FRANCE DE BOBSLEIGH

A l'issue de cette Coupe de France de poussée, la commission de sélection de la FFSG Communiquera au plus tard le 15 octobre 2023 :

- ✓ La liste des sélectionnés du collectif France de bobsleigh féminin
- ✓ La liste des sélectionnables pour les Coupes du Monde de bobsleigh et skeleton.
- ✓ La liste des sélectionnables en bobsleigh et skeleton pour les trois premières Coupes d'Europe.

Dans l'optique de la constitution de l'équipage de bobsleigh féminin, un test de poussée sera réalisé courant Octobre ouvert à tous les athlètes sélectionnés par la commission de sélection de la FFSG à ce stage.

Ce test se fera sur un chariot individuel « single » en position freineur, avec 2 chronos possibles, le meilleur des 2 chronos sera retenu pour le classement.

Le poids du chariot sera compris entre 90 et 120kg de base pour l'athlète la plus lourde (la référence) puis sera ajouté pour les autres athlètes la différence de poids divisé par deux.

L'athlète ayant réalisé le meilleur temps sera sélectionnable en tant que titulaire et la seconde en tant que remplaçante. En cas d'ex-aequo, le 2ème temps sera pris en



considération et s'il n'est toujours pas possible de départager, l'athlète ayant réalisé les meilleurs 25 premiers mètres ou le meilleur temps d'arraché.

A l'issue du stage de poussée, la commission de sélection de la FFSG communiquera la pilote sélectionnée et les pousseuses sélectionnées pour les compétitions internationales de la première partie de saison 2023/24 (novembre et décembre 2023).

Suivant les différences de chrono observées lors des tests et du comportement lors de ces compétitions, la commission de sélection se réserve la possibilité de réaliser des modifications d'équipage sur les compétitions suivantes.

La DTN est la garante de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré, et en collaboration avec les entraîneurs nationaux, l'observation lors des compétitions, l'assiduité et la régularité aux séances d'entraînement de la saison en cours, et l'aspect cohésion d'équipe.

Dans cette hypothèse, la DTN devra fournir un avis motivé.

III. COUPES D'EUROPE

Critères de sélection

En dehors des athlètes sélectionnés par la DTN dans le cadre de la constitution de l'Equipe de France, les athlètes ayant remplis les critères minimum (article 1) peuvent solliciter, auprès de la DTN, l'inscription à une Coupe d'Europe.

Les frais de participation seront à la charge des athlètes (sauf mention contraire dans leur convention individuelle).

Une participation financière peut être étudiée dans le cas d'une sélection aux Championnats du monde et d'Europe junior U23 / U26 de Bobsleigh, Championnats du monde et d'Europe junior U20 / U23 de Skeleton et Youth Olympique de Bobsleigh luge ou Skeleton.

Pour les jeunes pilotes, moins de 23 ans et Juniors -26 ans en bobsleigh, la CSN pourra cependant accompagner une démarche de formation à l'aide des stages organisés par la fédération internationale.

Après plusieurs courses en Coupes d'Europe de Bobsleigh :



- Deux places dans le TOP 6 sur deux pistes différentes, avec un minimum de 12 engins engagés et classés dans chaque course, ouvrent la possibilité de participer à une voir plusieurs Coupes du Monde sur la saison en cours (à la charge des athlètes sauf mention contraire dans leur convention individuelle et selon les quotas IBSF).

La DTN est la garante de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré, et en collaboration avec les entraîneurs nationaux, l'observation lors des compétitions, l'assiduité et la régularité aux séances d'entraînement de la saison en cours, et l'aspect cohésion d'équipe.

Dans cette hypothèse, la DTN devra fournir un avis motivé

IV. COUPES DU MONDE IBSF

Critères de sélection

En dehors des athlètes sélectionnés par la DTN dans le cadre de la constitution de l'Equipe de France, les athlètes ayant rempli les critères minimum (article 1) et ayant réalisé les minimas en Coupe d'Europe sur deux pistes différentes peuvent solliciter, auprès de la DTN, l'inscription à une voir plusieurs Coupes du Monde sur la saison en cours (à la charge des athlètes sauf mention contraire dans leur convention individuelle et selon les quotas IBSF).

A l'issue de ces deux participations,

- Un classement dans le TOP 15 au classement général de la coupe du monde rend le sportif/équipage sélectionnable pour les Championnats du Monde Juniors et Championnat d'Europe Séniors (sélection par la Commission de sélection et validation par le Bureau exécutif).

Pour les jeunes pilotes, la CSN pourra cependant accompagner une démarche de formation en permettant l'inscription sur de nouvelles Coupes d'Europe ou à l'aide des stages organisés par la fédération internationale.

La DTN est la garante de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré, et en collaboration avec les entraîneurs nationaux, l'observation lors des compétitions, l'assiduité et la régularité aux séances d'entraînement de la saison en cours, et l'aspect cohésion d'équipe.

Dans cette hypothèse, la DTN devra fournir un avis motivé



V. CONSTITUTION DES EQUIPES DE FRANCE DE BOBSLEIGH POUR LES CHAMPIONNATS D'EUROPE ET DU MONDE

Dans l'optique de la constitution de l'équipage de bobsleigh pour les championnats d'Europe et du Monde, un test de poussée sera réalisé entre le 20/12/2023 et 15/01/2024 ouvert à tous les athlètes sélectionnés par la commission de sélection de la FFSG.

Ce test se fera sur un chariot individuel « single » en position freineur, avec 2 essais possibles, le meilleur des 2 essais chronométriques sera retenu pour le classement.

Le poids du chariot sera compris entre 90 et 120kg de base pour l'athlète la plus lourde puis sera ajouté pour les autres athlètes la différence de poids divisé par 2.

L'athlète ayant réalisé le meilleur temps sera sélectionnable en tant que titulaire et la seconde en tant que remplaçante. En cas d'ex-aequo, le 2ème temps sera pris en considération et s'il n'est toujours pas possible de départager, l'athlète ayant réalisé le meilleur 25 premiers mètres ou le meilleur temps d'arraché.

A l'issue de ce test, la commission de sélection de la FFSG communiquera la pilote sélectionnée et la pousseuse titulaire et remplaçante pour les Championnats d'Europe et Monde 2024.

Suivant les différences de chrono observées lors des tests et du comportement lors de ces compétitions, la commission de sélection se réserve la possibilité de réaliser des modifications d'équipage sur les compétitions suivantes.

La DTN est la garante de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré, et en collaboration avec les entraîneurs nationaux, l'observation lors des compétitions, l'assiduité et la régularité aux séances d'entraînement de la saison en cours, et l'aspect cohésion d'équipe.

Dans cette hypothèse, la DTN devra fournir un avis motivé

VI. PARTICIPATION COUPE D'EUROPE SKELETON SENIOR

Les athlètes ayant remplis les critères minimum (article 1) peuvent solliciter, auprès de la DTN, l'inscription à une Coupe d'Europe.

Les frais de participation seront à la charge des athlètes (sauf mention contraire dans leur convention individuelle).



La DTN est la garante de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré, et en collaboration avec les entraîneurs nationaux

VII. PARTICIPATION COUPE DU MONDE SKELETON SENIOR

Les athlètes ayant remplis les critères minimum (article 1) peuvent solliciter, auprès de la DTN, l'inscription à une Coupe Du monde.

Pour être sélectionnable à une coupe du Monde de skeleton, la DTN identifiera le ou les meilleurs potentiels au regard de la saison passée. A l'issue des 3 premières coupes du monde un TOP 20 chez les filles et TOP 25 chez les garçons sera nécessaire pour poursuivre le circuit coupe du monde

Les frais de participation seront à la charge des athlètes (sauf mention contraire dans leur convention individuelle).

Le DTN est le garant de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré, et en collaboration avec les entraîneurs nationaux.

VIII. PARTICIPATION COUPE CHAMPIONNATS D'EUROPE SKELETON SENIOR

Un TOP 20 chez les filles et TOP 25 chez les garçons en coupe du Monde sera nécessaire pour être sélectionnable aux championnats d'Europe de skeleton

Le DTN est le garant de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré, et en collaboration avec les entraîneurs nationaux.

IX. PARTICIPATION CHAMPIONNATS DU MONDE SKELETON SENIOR

Un TOP 15 chez les filles et TOP 20 chez les garçons aux championnats d'Europe de skeleton sera nécessaire pour être sélectionnable aux championnats du monde

Le DTN est le garant de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré, et en collaboration avec les entraîneurs nationaux.



X. PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS INTERNATIONALES DE LUGE

Critères de sélection

Les athlètes ayant remplis les critères de participation requis peuvent solliciter, auprès de la DTN, l'inscription à une Coupe du Monde FIL en présentant un projet sportif de performance au plus tard le 30 septembre 2023.

Les frais de participation seront à la charge des athlètes (sauf mention contraire dans leur convention individuelle).

A l'issue de la première participation à une Coupe du Monde Juniors,

- Un classement dans le TOP 20 ouvre la possibilité de participer à la Coupe du Monde Juniors suivante.

Pour les sportifs qui se sont classés au-delà de la 20^{ème} place, il n'y aura pas de nouvelle inscription validée par la fédération.

- Un classement dans le TOP 15 ouvre la possibilité de participer à une Coupe du Monde Seniors et/ou rend le sportif sélectionnable pour les Championnats du Monde Juniors (sélection par la Commission de sélection et validation par le Bureau exécutif sans prise en charge financière de la FFSG mais avec le soutien financier de la FIL).

Après la première participation ou plusieurs courses en Coupe du Monde Seniors,

- Un classement dans le TOP 20 rend le sportif sélectionnable pour les Championnats du Monde Seniors (sélection par la Commission de sélection et validation par le Bureau exécutif sans prise en charge financière de la FFSG mais avec le soutien financier de la FIL).

Pour les jeunes lugeurs de moins de 18 ans, la CSN pourra cependant accompagner une démarche de formation à l'aide des stages organisés par la fédération internationale.

La DTN est la garante de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré, et en collaboration avec les entraîneurs nationaux, l'observation lors des compétitions, l'assiduité et la régularité aux séances d'entraînement de la saison en cours, et l'aspect cohésion d'équipe.

Dans cette hypothèse, la DTN devra fournir un avis motivé.



XI. PARTICIPATION AUX COMPETITIONS YOUTH IBSF OU FIL

Critères de sélection

Les athlètes ayant remplis les critères de participation requis et d'âge (sportifs nés entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2009) peuvent solliciter, auprès de la DTN, l'inscription aux compétitions et stages Youth « Jeux Olympiques de la Jeunesse 2024 » sous l'organisation de l'IBSF pour le bobsleigh et le skeleton et la FIL pour la luge, en présentant un projet sportif de performance au plus tard le 30 septembre 2023.

Les frais de participation seront à la charge des athlètes. La commission de sélection de la FFSG communiquera la liste des sélectionnés pour la saison 2023/24 au plus tard le 15 octobre 2023.

Suivant les différents résultats et comportements observés lors de ces stages et compétitions, la commission de sélection se réserve la possibilité de réaliser des modifications sur ces compétitions et stages dont la possibilité de prendre en charge une partie voir la totalité de certaines compétitions ou stages de préparation.

La DTN est la garante de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré, et en collaboration avec les entraîneurs nationaux, l'observation lors des compétitions, l'assiduité et la régularité aux séances d'entraînement de la saison en cours, et l'aspect cohésion d'équipe. Dans cette hypothèse,

La DTN devra fournir un avis motivé